

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 novembre 2014

PLFR POUR 2014 - (N° 2353)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 393

présenté par

Mme Rabault, rapporteure au nom de la commission des finances, M. de Courson, M. Jégo et  
M. Philippe Vigier

-----

**ARTICLE 17**

Supprimer l'alinéa 9.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement supprime les dispositions de l'article 17 qui valident expressément, afin de les mettre à l'abri du contentieux, les évaluations de la valeur locative de certains biens, effectuées selon la méthode générale dite « par comparaison » avec un local de référence.